



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

SOUTIEN DIRECT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

2026

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- C'est une aide qui s'adresse aux **associations sportives affiliées et domiciliées dans le Finistère** et calculée sur la base du nombre de leurs adhérents licenciés annuels.
- L'aide départementale est accordée une fois par an (en fonction du nombre d'adhérents de l'année en cours ou de la dernière saison sportive), et à raison de **5 € par adhérent licencié**.
- **NOUVEAU !**
Cette année, il est proposé une majoration pour les adhérents en situation de handicap. Pour ce public, l'aide départementale est de 10 € par adhérent licencié.
- Les licences délivrées à titre gratuit, journalières ou saisonnières ne sont pas comptabilisées. Sont comptabilisés les adhérents licenciés dans le cadre d'une pratique annuelle régulière.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Toute association sportive domiciliée dans le Finistère et affiliée à une fédération reconnue par le Ministère en charge des sports.
- Pour les associations affiliées à plusieurs fédérations, une seule demande par association est possible.

Ne sont pas concernés :

- les associations sportives scolaires affiliées à l'USEP, l'UNSS, et l'UGSEL qui sont déjà financées par un autre dispositif départemental ;

- les comités sportifs départementaux qui perçoivent déjà une aide au fonctionnement basée sur le nombre de licenciés ;
- les clubs sportifs sous régime de société que la loi nous interdit de financer.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Le formulaire peut être directement rempli en ligne sur le portail des aides du Département : <https://e-demarches.finistere.fr> ;
Téléservice : soutien direct aux associations sportives.
- Il peut aussi être complété en version papier et retourné accompagné du RIB de l'association, **avant le 30 novembre 2025**.
- La notification et le versement de la subvention interviendront dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2026 sur le compte bancaire de l'association.

CONTREPARTIES

- L'association s'engage à mentionner la participation du Département du Finistère à ses adhérents, et dans tous ses supports de communication et à afficher le soutien du Département à l'occasion de ses événements.
- L'association est invitée à transmettre au Département, par tous moyens de communication, tout élément de visibilité intégrant le logo du Département.
- L'association invitera les Conseillers départementaux du canton aux assemblées générales, aux manifestations et aux événements sportifs.

DOSSIER À FOURNIR

→ Le formulaire de demande de subvention saisi en ligne sur le portail des aides du Département ou dûment renseigné et signé.

→ Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) au nom de l'association.

DOSSIER À SAISIR EN LIGNE : <https://e-demarches.finistere.fr>

OU PAR VOIE POSTALE :

Département du Finistère, Direction culture, patrimoines et sport
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper cedex

OU PAR COURRIEL : subventionsport@finistere.fr

IMPORTANT : la date limite impérative d'envoi est fixée au 30 novembre 2025.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

EN LIGNE : <https://e-demarches.finistere.fr> Téléservice : « soutien direct aux associations sportives »

Nom de l'association (en toutes lettres) / Sigle :

Adresse du siège social de l'association :

Code postal : Commune :

Téléphone : Adresse du site Internet :

Courriel du club :@.....

Numéro de SIRET de l'association * :

** Bien vérifier que l'attestation SIRET est actualisée avec l'adresse actuelle du siège de l'association sans quoi le paiement peut être rejeté par le système bancaire.*

IDENTIFICATION DES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

Président ou Présidente :

Prénom et Nom : Téléphone :

Courrier électronique :@.....

Trésorier ou trésorière :

Prénom et Nom : Téléphone :

Courrier électronique :@.....

Secrétaire :

Prénom et Nom : Téléphone :

Courrier électronique :@.....

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER POUR L'ANNÉE 2025 OU LA SAISON SPORTIVE 2025-2026

Discipline(s) sportive(s) :

Fédération(s) d'affiliation :

Nombre total d'adhérents licenciés annuels (hors personnes en situation de handicap) :

Nombre total d'adhérents licenciés annuels en situation de handicap :

*Si plusieurs disciplines, précisez le détail des adhérents licenciés annuels par discipline sportive.
Ne pas compter les licences gratuites, journalières ou saisonnières.*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés,

- demandons une subvention au titre du dispositif « Soutien direct aux associations sportives 2026 » ;
- déclarons que l'association est en règle au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
- attestons que l'association s'engage à respecter le Contrat républicain prévu par la loi du 12 avril 2000 ;
- certifions exactes les informations du présent dossier, en particulier le nombre total d'adhérents licenciés.

Fait le à

Président / Présidente :
(nom, prénom, signature)

Secrétaire :
(nom, prénom, signature)

Trésorier / Trésorière :
(nom, prénom, signature)

Les destinataires des informations collectées sont les services du Département du Finistère habilités à instruire les dossiers, et ses représentants. Les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au délégué à la Protection des Données du Département du Finistère (donneespersonnelles@finistere.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le délégué à la protection des données – Département du Finistère – Hôtel du Département - 32 boulevard Duplex - CS29029 – 29196 QUIMPER Cedex. L'ensemble des informations est disponible dans la rubrique <https://www.finistere.fr/Politique-de-confidentialite>